

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Brumaire, an VII.



*Continuation des préparatifs militaires de la cour de Naples. — Presse de matelots faite par les Français à Ancône. — Convention conclue entre les cours de Danemarck et de Suede pour la protection de leur commerce. — Ordre de l'armée d'Italie sur le départ du général Brune pour la Hollande. — Sortie d'une escadre espagnole des Philippines, pour se joindre à celle de l'amiral Richeri.*

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.*

*Les Loix et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.*

*Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, Franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, suite des Moulins, à Paris.*

## ITALIE.

*De Naples, le 28 vendémiaire.*

Le nouveau ministre de la république française, Lacombe-Saint-Michel, ne peut gueres se montrer en public, sans être exposé aux insultes des *lazzaroni* qu'en excite contre les Français. On avoit répandu que fatigué de tant d'insolence & de provocations, il avoit demandé un passeport à la cour pour se retirer de Naples; mais ce bruit étoit sans fondement. On croit savoir qu'il a pour instruction d'attendre qu'il soit congédié, ou que les hostilités aient lieu. On pourroit, sans être trop rigoureux, appeler de ce nom la partialité si scandaleuse de la cour pour les Anglais, l'entrée & les secours de tout genre qu'ils trouvent dans ses ports, contre le texte des traités.

On envoie aux frontières les recrues de la nouvelle réquisition. Il en est arrivé un grand nombre au camp de Saint-Germain, où regne une épidémie très-dangereuse.

On continue à préparer à Naples & dans d'autres ports des Deux-Siciles les bâtimens nécessaires au transport des troupes autrichiennes que l'on attend, & à celui de quelques autres corps destinés peut-être à certaines opérations maritimes.

*De Rome, le 30 vendémiaire.*

On est parvenu à faire chasser les anciens consuls, en retenant sur eux des torts qui ne leur appartiennent pas. Ceux dont ils n'étoient que les instrumens n'osèrent pas les défendre. On paroît vouloir employer le même moyen contre d'autres personnes en place qui n'ont su éloigner d'elles tous les soupçons. Bassal, secrétaire-général du consulat, & Bremond, ministre de la guerre, ont été dénoncés au tribunal de l'opinion publique, & vont, dit-on, être destitués.

Beaucoup de citoyens redemandent l'ouverture des cercles constitutionnels; ils se plaignent de ce que leur clôture, jointe aux longues vacances du corps législatif, ne laisse aucune issue aux plaintes du peuple.

Les nouveaux consuls, dont on vante le patriotisme & le courage, ont résolu d'attaquer dans sa source le mal qui

mine la république: ils chassent des administrations tous les individus connus par leur mauvaise conduite. Ils ne peuvent faire cette opération sans destituer beaucoup d'agens français; mais ils esperent ne pas rencontrer d'obstacles de la part des commissaires français.

Nous ne sommes pas à beaucoup près à l'abri d'inquiétudes du côté de Naples. Les préparatifs s'y poussent d'une manière formidable: les nôtres sont lents, & nos moyens bornés. Nous n'avons pas encore assez de troupes pour couvrir toutes nos frontieres. Quelques personnes qui prennent souvent leurs vœux pour des esperances, veulent en faire conclure que, comme l'existence de notre république est une des principales causes de la guerre, les français consentiront peut-être à l'abandonner; mais ce n'est là qu'une conjecture, au moins tout-à-fait hasardée.

*D'Ancône, le 30 vendémiaire.*

Les français ont fait une espece de presse sur les côtes de ce département, pour équiper les bâtimens qui sont dans notre port. On les croit destinés à porter à Corfu les vivres & les munitions nécessaires pour mettre cette île en état de défense.

*De Livourne, le 2 brumaire.*

Notre gouvernement ne néglige rien pour donner des preuves de sa neutralité. Il vient de faire arrêter l'excaptain Biondi, qui a fait réimprimer le poëme de Gamerra contre Buonaparte. Cette satire est assez recherchée par les ennemis de la France & de la liberté.

Les négocians grecs & anglais font passer à Trieste & à Vienne les fonds qu'ils ont dans notre ville.

Le bruit s'est répandu ici que l'empereur avoit conseillé au grand-duc de se retirer à Naples. Cette mesure annoncerait que l'empereur a résolu de faire la guerre, mais qu'il ne croit pas pouvoir couvrir la Toscane.

On parle également du prochain départ du pape, sans doute aussi pour Naples. Dans le cas que le saint-pere termine bientôt sa carrière, toutes les mesures sont, dit-on, déjà prises pour tenir un conclave dans un pays qui ne sera pas sous l'influence des français, & pour lui donner un successeur disposé à faire usage de toutes les armes spirituelles propres à seconder les vues des coalisés.

*De Gènes, le 4 brumaire.*

Un convoi de 60 voiles, escorté par deux galeres liguriennes, est entré avant-hier dans notre port. Ces bâtimens apportent, entre autres denrées, 25 mille mines de bled.

Il y a eu, dans la riviere de Levant, de la fermentation occasionnée; dit-on; par le nouvel impôt sur le sel. Le

directoire y a envoyé plusieurs détachemens pour maintenir la tranquillité publique,

On a arrêté avant-hier un matelot vénitien qui croit dans les rues : *vive l'empereur !* Il étoit accompagné de plusieurs autres qui se sont sauvés.

On avoit répandu qu'une escadre anglaise de 18 voiles avoit été apperçue à la hauteur de port Maurice : mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

On prétend que les cours de Suede & de Danemarck ont conclu une convention par laquelle elles s'engagent à entretenir dans la Méditerranée, pour la protection de leur commerce, une escadre de douze bâtimens de guerre, c'est-à-dire, de quatre frégates & deux bricks chacune. Les commandans respectifs convoieront indistinctement les bâtimens des deux nations. Cette nouvelle a au moins besoin de confirmation.

*De Turin, le 5 brumaire.*

Le bruit s'est répandu ici que le général & le ministre français ont demandé à notre cour de mettre à la disposition de la république les troupes stipulées par le traité d'alliance. On croit qu'elles seront cantonnées vers la Valteline & le Bergamasque.

*De Milan, le 12 brumaire.*

*Ordre du jour du 11 brumaire. Le général en chef Brune à l'armée.*

« Camarades, dès l'instant que le directoire exécutif m'eut confié le commandement de l'armée d'Italie, je m'appliquai à faire disparaître vos besoins, & chaque jour votre confiance & mon zèle faisoit de nouveaux progrès. Témoin de votre généreux dévouement, j'aspirois encore à vous conduire aux champs de la gloire. Si des rois mal avisés se fatiguent de la paix, cet avantage est réservé au général Joubert. J'applaudirai à vos succès, en desirant que le mot *victoire* ait pour écho les rives du Texel. » Signé, BRUNE.

Le général en chef prévient l'armée que, du 15 au 20 de ce mois, la solde de la troisième décade de vendémiaire pour les sous-officiers & soldats, & le mois entier aux officiers, seront acquittés dans toutes les divisions.

L'armée est prévenue qu'à dater de ce jour, le général Brune cède le commandement en chef au général Joubert, & se rend en Hollande, pour y prendre le commandement en chef de l'armée.

*Le général de brigade, chef de l'état-major-général, L. G. SUCHET.*

## PRUSSE.

*De Berlin, le 3 brumaire.*

Notre cour a reçu par un courrier extraordinaire, venant de Paris, la réponse du directoire français à cette demande qu'elle lui avoit faite : « Respectera-t-on la ligne de neutralité ? » On ne doute pas, d'après une sorte de joie qu'on a remarquée, que la réponse ne soit satisfaisante & capable de ramener la paix, qui, depuis quelques jours, sembloit vouloir aussi abandonner cette contrée.

Il va paroître, sous peu de jours, un édit royal qui défend toutes congrégations ou sociétés secrètes ; & même (ce qui est remarquable) tous les grades de la franc-maçonnerie au-dessus du troisième grade, vulgairement appelé le grade de *maître*. Cet édit fera en Allemagne une grande sensation.

Le roi a nommé une commission *ad hoc* : elle est composée des comtes Schulenburg, Haugwitz & du grand chancelier Goldbeck. Cette commission procédoit lentement. Le roi vient de lui intimé de nouveaux ordres.

Quoi qu'on ait pu dire, la Prusse restera neutre & passive. Il est vrai cependant, qu'on attend à Berlin, avec la plus grande curiosité, l'issue de la crise politique dont l'Europe est aujourd'hui menacée.

## HONGRIE.

*De Semlin, le 24 vendémiaire.*

Il paroît que le ci-devant pacha de Belgrade, Mustapha, qui avoit été transporté en Romanie, & qui, malgré les frais énormes qu'il avoit occasionnés, n'avoit rien effectué contre Passwan-Oglou, a été mis à mort, & que sa tête, tranchée par ordre du sultan, a été portée à Constantinople par un capichi-pacha.

Des troubles assez sérieux ont éclaté dans la Serbie.

Des lettres de la Bosnie portent que les Turcs y font des préparatifs de guerre considérables, & que le gouvernement force les jeunes gens de 14 à 15 ans à s'enrôler sous les drapeaux du prophète.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Lettre écrite de Lyon, le 12 brumaire, par une maison de banque, à une maison de banque de Paris.*

Mon fils me marque qu'il est arrivé à Gènes deux frégates espagnoles, dont le commandant, qui leur avoit été recommandé, lui a confirmé une nouvelle que déjà il avoit apprise. Une flotte espagnole, composée de quatre vaisseaux & cinq frégates, & de plusieurs vaisseaux de transport, est partie des Philippines : elle est commandée par D. Alvarre, officier distingué par son mérite & son bonheur. Elle a dû se réunir à l'escadre commandée par l'amiral Richeri. Leur destination est pour la mer des Indes, & leur objet de seconder les opérations de Bonaparte. Si cette réunion a pu s'opérer, & si notre brave général a pu les rejoindre, il est bien à présumer que l'on parviendra à porter à l'Angleterre un coup funeste. Ce seroit sûrement l'événement le plus propre à amener enfin la paix générale, si désirée & si nécessaire.

*De la Flèche, le 13 brumaire.*

La petite-vérole exerce les plus grands ravages dans les départemens de l'Ouest. Elle s'y répand avec les caractères les plus alarmans, & gagne les individus de tout âge. Il est cependant quelques communes qui se sont défendues des préjugés contre l'inoculation, & qui ont su mettre à profit cette salutaire méthode. A Saumur, le citoyen Péfaut ; à Laffèche, le citoyen Boucher, l'appliquent avec le plus heureux succès. Celui-ci avoit inoculé sa fille unique, il y a vingt ans. Il a récemment fait la même opération à deux de ses petites filles. Cet exemple a été suivi par un de ses collègues, le citoyen Porterie. Celui-ci a aussi inoculé son enfant. Depuis, un grand nombre de parens ont fait autant aux leurs, & s'en sont trouvés fort bien. Il seroit fort à souhaiter qu'on travaillât à dissiper les préventions populaires qui existent encore contre un remède si simple & si sûr. Pourquoi toutes les mères ne seroient-elles pas obligées d'inoculer elles-mêmes leurs enfans, comme cela est d'usage en Asie ?

*De Bruxelles, le 16 brumaire.*

Hier & avant-hier, plusieurs actions ont encore eu lieu sur les bords du canal de Bruxelles à Auvers, & notamment dans les environs de Willebroeck, de Boom & de Chapelle-aux-Bois ; treize maisons ont été réduites en cendres dans ce dernier endroit. On ne connoît pas encore la perte des rebelles, mais on sait qu'elle est considé-

nable; un officier & quelques-uns de nos soldats blessés ont été ramenés à Bruxelles.

Hier l'après-midi, il est parti d'ici un corps de 300 hommes de cavalerie & d'infanterie, avec toute l'artillerie, pour aller se réunir aux autres colonnes de troupes qui doivent attaquer sur tous les points les corps de révoltés qui occupent différentes positions sur le canal.

Dans le département des Forêts, il y a encore en plusieurs combats, dans lesquels une centaine de rebelles ont été tués. Au moyen des renforts qui arrivent au général Moraud, commandant de Luxembourg, on a lieu d'espérer que la tranquillité sera bientôt rétablie de ce côté. Voici l'espece de manifeste dont se faisoient précéder les rebelles de ce département.

Weiswanpach, ce 27 octobre 1798.

Vous êtes invités, très-chers chrétiens, de vous rendre demain sur-le-champ, à neuf heures du matin, tout proche de Thommen, sur la grande route, munis des armes à feu & autres, pour résister & combattre; c'est pour Dieu, pour la religion & pour le bien de tout le monde: ainsi il ne faut pas manquer de venir sur la place indiquée, nommément à Thommen, en faute de quoi vous serez punis avec armes & feu. La présente lettre doit passer sans retard par Comaster, Neuville, Vielsalm & Salm, ville du bois. Signés, PETITTHIER & BURTONVILLER.

L'administration centrale des deux Nethe a pris un arrêté, par lequel elle autorise le général Desjardins, à se faire délivrer dans les communes où la rébellion a éclaté, des vivres, fourrages, chevaux & autres objets nécessaires à la troupe.

Hier matin, la commune de Bruxelles & tout le département de la Dyle ont été mis en état de siège, jusqu'au rétablissement de la paix. On assure que cette mesure sera étendue aux neuf départemens réunis.

DE PARIS, le 18 brumaire.

Nous apprenons, avec un vif plaisir, que nos conjectures se sont réalisées, & que des lettres récentes & authentiques de Constantinople démentent tout-à-fait les fautes publiées par les gazettes allemandes sur le prétendu incendie de notre convoi dans la rade d'Alexandrie.

Il paroît que le divan commence déjà à ouvrir les yeux, & à concevoir de vives inquiétudes des dangereux secours que feint lui prodiguer la Russie.

— La gazette de Manheim qui avoit imaginé l'arrivée de Sieyes à Francfort, convient aujourd'hui qu'elle s'étoit trompée, & qu'on avoit pris pour cet ambassadeur, le citoyen Mangenot, commissaire des guerres, entré dans la ville avec trois voitures.

Il n'étoit, en effet, nullement probable que Sieyes se fût éloigné de Berlin, dans un moment sur-tout où la Russie multiplie ses intrigues & où l'Angleterre y verse son or à pleines mains pour séduire les entours du roi, pour arriver ensuite jusqu'à ce prince, & tâcher d'en obtenir, sinon des secours réels & une coopération effective, du moins quelque déclaration favorable aux vues de la coalition nouvelle; mais la condescendance du directoire à quelques demandes de la Prusse, l'habileté de Sieyes, la sage fermeté du roi & la connoissance de ses vrais intérêts, préviendront encore une fois le succès de tant de machinations.

— Kilmaine, général de l'armée d'Angleterre, est attendu à Rouen.

— Le général Jourdan est arrivé à Mayence le 10 de

ce mois, avec le général Ernouf. Ou lui a fait une réception digne du vainqueur de Fleurus.

— On dit que Lombard (de Langres) revient de la Haye, parce que sa mission n'avoit pour objet qu'un traité de commerce entre les républiques française & batave, & que ce travail est heureusement terminé.

— Le dernier courrier venant de Milan, assure avoir rencontré Brune au Mont-Cénis. Ce général est attendu sous deux jours à Paris.

— La constitution cisalpine a été acceptée à Milan, à Pavie, à Bergame. La majorité des assemblées primaires de cette république a suivi cet exemple.

— Une lettre de Moulins nous annonce un fâcheux accident arrivé à Ginguené qui se rendoit à Paris. Sa voiture a versé, & il s'est démis le bras. Son arrivée sera par-là retardée de quelques jours.

— Mangourit s'est retiré à Rome, d'après le refus obstiné du roi de Naples de le recevoir comme secrétaire de la légation française.

— On a répandu en Allemagne, qu'en apprenant l'invasion du pays des Grisons par les Autrichiens, les troupes françaises étoient entrées dans le Fricktal; mais si une pareille nouvelle avoit eu quelque réalité, on en auroit été déjà directement informé à Paris.

Le concert qu'on suppose à cet égard entre les deux puissances, nous paroît sans aucune espece de fondement. On peut d'ailleurs se rappeler quel mécontentement le journal officiel a exprimé, ces jours derniers, en annonçant l'occupation du pays des Grisons par les Autrichiens.

— Le directoire helvétique a chargé les sous-préfets de se transporter dans tous les couvens, pour connoître ceux qui veulent en sortir & rentrer dans la société. Tous ceux qui n'ont pas fait profession seront sur-le-champ renvoyés dans leurs familles. On ne recevra plus de novices.

— Le corps législatif helvétique s'occupe d'une loi sur les émigrés du pays. On a proposé de leur donner un mois pour rentrer, & de séquestrer les biens des absens après ce délai. Le tout a été ajourné.

— Les contradictions commencent sur Mustapha pacha comme sur Passwan-Oglou. Pendant que des lettres de Semlin font décapiter le premier, d'autres lettres assurent qu'il a combiné ses forces avec celles de Passwan-Oglou, & qu'ils tiennent l'armée ottomane entre deux feux.

#### MINISTERE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Le fait suivant, extrait d'une piece officielle, peut servir à faire connoître les principaux moteurs & instigateurs de la rébellion qui a éclaté dans les départemens réunis:

« Il n'est pas de moyens que les prêtres incendiaires n'emploient pour tromper la crédulité du peuple. Il est constant qu'ils se disent les envoyés de Dieu pour venger la mort du roi et rétablir la religion catholique. Ils sont assez perfides pour se faire des incisions au cou avec de l'eau-forte, ajoutant qu'ils avoient été guillotines, & qu'ils étoient ressuscités pour travailler contre les français ».

#### CORPS LEGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Dubois (des Vosges).

Séance du 18 brumaire.

Le conseil renvoie à une commission un message du directoire, qui demande la prorogation de la loi relative aux crimes qui se commettent sur les grandes routes; il motive cette demande sur les brigandages multipliés qui

ont lieu à l'égard des couriers, des diligences & des messageries.

Poulain-Grandpré fait la seconde lecture de la résolution relative aux condamnés à la déportation.

Rouchon demande la parole.

Génissieux la demandoit aussi.

Laissez parler Rouchon, s'écrie-t-on.

Rouchon dit qu'il n'a qu'une brieve réflexion à faire; c'est que cette résolution suppose un miracle, & vous ne pouvez pas faire de miracles. Votre résolution suppose qu'un homme dans la même minute sera à Paris & à Pétersbourg. Je m'explique. Un condamné à la déportation se sera caché dans un tombeau: on l'y découvrira; cent cinquante personnes attesteront qu'il n'a pas quitté Paris, & vous l'enverrez à la mort. Non, aucune jurisprudence n'a jamais rien contenu de si atroce; on est ou on n'est pas émigré. L'Être-Suprême ne pourroit pas faire le contraire; je demande que vous reveniez à votre premier projet.

Poulain-Grandpré répond que les dispositions dont il s'agit n'étoient pas dans le premier projet; c'est Rouchon qui y a donné lieu par la discussion qu'il a provoquée. Il pense au reste, que le conseil ne doit pas revenir sur sa décision.

Quelques débats ont lieu ensuite sur ce que le deuxième article comprend les individus mentionnés dans l'article 24 de la loi du 22 fructidor, relatif aux prêtres. Comme tout ce qui est relatif aux prêtres a été retranché, on demande aussi la suppression de cette nouvelle disposition. Elle est ordonnée.

Rouchon demande qu'on mette aux voix sa proposition. Elle n'est pas appuyée, s'écrie-t-on! Quoi! dit Rouchon de sa place, personne ne m'appuie!

Poulain relit le projet. Les articles en sont définitivement arrêtés comme il suit:

1°. Sont assimilés aux émigrés les individus qui, s'étant soustraits à la déportation prononcée contre eux par la loi du 19 fructidor an 5 & en vertu de celle du 22 du même mois, ne se présenteront pas dans les deux mois de la publication de la présente à l'administration centrale du département où ils se trouveront, pour y recevoir connoissance de leur destination ultérieure;

2°. Les délais fixés par l'article précédent ne courront, contre les individus mentionnés dans la loi du 22 fructidor an 5, auxquels la mesure de la déportation n'a pas encore été individuellement appliquée, que du jour de la publication de l'arrêté qui l'aura prononcée;

3°. Sont également assimilés aux émigrés ceux qui ayant subi la déportation, quittent le lieu où ils ont été déportés, & ceux qui après avoir satisfait aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, disparaissent avant de l'avoir subie.

4°. Il n'est dérogé par aucun des articles précédens aux loix existantes, relativement à ceux desdits individus inscrits jusqu'à ce jour sur la liste des émigrés.

Le conseil adopte divers articles du projet sur le droit d'enregistrement.

Le directoire, par un message, invite le conseil à prendre les mesures nécessaires pour assurer la rentrée des fonds de l'an 6. Il envoie à l'appui un mémoire du ministre des finances auquel il se réfère, pour prouver au conseil que

le paiement des rentes, la prospérité de nos armes & la tranquillité dans l'intérieur, dépendent de la mesure qu'il sollicite.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission & l'impression du message & du mémoire dont la lecture n'a pas été ordonnée.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen PEREZ (de la Haute-Garonne).

Séance du 18 brumaire.

Le conseil approuve successivement plusieurs résolutions relatives aux opérations de diverses assemblées primaires & communales.

Marbot fait rejeter une résolution du 18 vendémiaire, qui accorde une pension à la veuve du contre-amiral Vanstabel; attendu que la commission chargée d'examiner cette résolution n'a pas trouvé qu'il y eût aucun des motifs exigés par la loi pour accorder une pension.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 1<sup>er</sup> brumaire, relative à l'organisation hypothécaire.

Jourdain combat la résolution par trois motifs; le premier, parce qu'elle accroît extrêmement le pouvoir du directoire, en lui confiant la nomination de 600 conservateurs des hypothèques, le second, parce qu'elle n'accorde point aux citoyens une garantie suffisante contre les conservateurs, le troisième, parce qu'elle étend les attributions de ceux-ci d'une manière immodérée.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 18 brumaire.

Amsterdam . . . . . 59 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> , 60 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Rente viagère . . . . . 15 f. 65 c.
Idem cour. . . . . 57 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 58 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> .	Rente provis. . . . . 12 f. 75 c.
Hambourg . . . . . 194 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 191 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Tiers cens. . . . . 2 f. 17 c.
Madrid . . . . . 11 f. 50 à 56 c.	Bon <sup>2</sup> / <sub>4</sub> . . . . . 2 f. 14 c.
Mad effec. . . . . 14 f. 56 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>4</sub> . . . . . 23 f.
Cadix . . . . . 11 f. 50 à 56 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>2</sub> . . . . . 106 f. 75 c.
Cadix effectif . . . . . 14 f. 56 c.	Or fin . . . . . 50 f. 88 c.
Gènes . . . . . 97. 95 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Ling. d'arg. . . . . 5 f. 50 c.
Livourne . . . . . 105 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 104 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Portugaise . . . . . 5 f. 35 c.
Bâle . . . . . pair 1 p.	Piastre . . . . . 81 f. 75 c.
Geneve . . . . . 3 p.	Quadruple . . . . . 11 f. 75 c.
Lyon . . . . . pair 15 j.	Ducat d'Hol. . . . . 26 f. 50 c.
Marseille . . . . . pair 10 j.	Guinée . . . . . 35 f. 25 c.
Bordeaux . . . . . pair 15 j.	Souverain . . . . . 420 à 425 f.
Montpellier . . . . . pair 15 j.	

Esprit <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 355 f. — Huile d'olive, 1. f. 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 f. 50 c. — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 80 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Savon de Marseille, 1 f. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 f. 10 c. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel . . . . .

Les quatre Romains, d'un jour, d'une nuit, d'un matin & d'un soir; traduit de l'anglais, par le traducteur du Moine; 2 vol. ornés de fig. Prix, 3 fr., & 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Poignée, rue Christine, n°. 11.

Constitution des Républiques Française, Cisalpine et Ligurienne, avec l'acte d'indépendance des Etat-Unis d'Amérique dans les quatre langues française, anglaise, allemande & italienne. Prix, 5 francs & 6 fr. 5 cent. pour les départemens. A Paris, chez Lemierre, rue Jacob, n°. 13; Lefort; place du Caroussel, près la rue Nicot.

A. FRANÇOIS.